

notre ville

enquêtes

Ce mois-ci, les élus répondent à vos questions sur la «Propreté urbaine, les déchets et le cadre de vie».

Mme Brosse :

Depuis que la CABT a repris la gestion de la collecte du tri sélectif sur la ville, les habitants du cœur ancien, habitués à une gestion à domicile grâce aux «sacs jaunes», doivent désormais se déplacer jusqu'aux bacs de la place de l'Eglise. Ce n'est vraiment pas pratique et je ne sais pas comment font les personnes âgées.

Que peut-on faire pour remédier à cela ?

«Effectivement la gestion de la collecte des déchets est assurée par la CABT. Celle-ci a supprimé la collecte des sacs jaunes en centre-ville en installant 3 «points-tri» situés square de la Liberté, quai Voltaire et boulevard Gambetta où le papier et les emballages peuvent être déposés. La Ville a interpellé la CABT sur ce nouveau système et les difficultés rencontrées par les personnes âgées, ou des personnes peu motivées par le tri, pour se déplacer jusqu'à ces points. Nous avons demandé à la CABT de se pencher à nouveau sur la question. Pour plus d'informations, contactez la CABT au 04 67 18 38 93.»

Alain Bonnafous



ILLUSTRATION: JÉRÔME SIÉ

Christiane Mossegui :

Parmi les manques de civisme, il y a les personnes qui mettent leurs sacs poubelles par terre. Du coup les chiens se régaler et on retrouve les ordures sur la voie publique. Ne peut-on pas installer des petits containers au centre-ville pour éviter ce genre de choses ?

«Le problème que vous soulevez est juste. Pour éviter que des poubelles soient éventrées, rappelons tout d'abord qu'il est interdit de laisser divaguer son chien et que d'autre part il est obligatoire de respecter les consignes de Thau Agglomération quand au dépôt des sacs. Dans les deux cas la police municipa-

le peut intervenir et sanctionner. Un chien errant peut être mis en fourrière et les policiers municipaux sont

les élus

qui vous répondent :

Claude Léon



Maire-Adjointe déléguée à l'Urbanisme

Alain Bonnafous



Conseiller municipal délégué à l'Environnement

Danielle Sagols



Conseillère municipale déléguée aux Espaces Verts

habilités à trouver l'identité des personnes qui laissent traîner leurs ordures. Pour la mise en place de petits containers, cette question rejoint une question précédente. Nous allons là aussi appuyer votre demande auprès de la CABT.»

Alain Bonnafous

Alain Mauran :

Quand on parle de cadre de vie, on devrait aussi parler du respect des règles d'urbanisme. Des personnes font des travaux chez eux ou sur la voie publique et rares sont ceux qui protègent la voirie : coulées de ciment ou de peinture marquent ensuite le sol commun. Pourquoi la Ville ne fait rien contre ce manque de civisme ?

«Pour lutter contre ce genre de comportements des particuliers ou d'entreprises, la Ville est en train d'élaborer un règlement de voirie. Son objectif sera d'assurer une plus grande protection de la voie publique et une meilleure réglementation de son utilisation afin d'empêcher les abus et les sanctionner. Cependant, un comportement responsable de chacun est le plus efficace des règlements.»

Claude Léon